

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 septembre 2018 – n°

VIREMENTS ET INSCRIPTIONS DE CREDITS

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser les virements et inscriptions de crédits ci-après :

BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles Article 673 : Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 000,00		
Chapitre 011 : Charges à caractère général Article 6125 : Crédit Bail Immobilier	- 1 000,00		
TOTAL	0,00		0,00

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE